Le Burundi a besoin de 10,9 M USD pour la mise en œuvre de la ZLECA

PANA, 14 aoÃ»t 2023 Plus de 10 millions de dollars amÃ©ricains pour la mise en Å“uvre de la Zone de libre-Ã©change continental africaine au Burundi Bujumbura, Burundi - Le Burundi a besoin de 10,9 millions de dollars amÃ©ricains pour la mise en Å“uvre de la stratÃ©gie nationale sur lâ€™accord Ã©tablissant la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECA que le pays a adoptÃ© le 17 juin 2021, a-t-on appris ce lundi, dâ€™un communiquÃ© officiel.

La stratÃ©gie du Burundi sâ€™articule autour de Â«Â lâ€™appropriation nationale de lâ€™accord sur la ZLECA, la diversificat lâ€™offre exportable et des marchÃ©s de biens et amÃ©lioration de la compÃ©titivitÃ© des entreprises nationales, le dÃ©veloppement de lâ€™offre et l'amÃ©lioration de la qualitÃ© des infrastructures du secteur des services ainsi que le renforcement des capacitÃ©s de production/entrepreneuriales des femmes et des jeunesÂ Â». Pour Ãªtre applicable, la stratÃ©gie nationale doit encore dÃ©finir Â«Â clairementÂ Â» les actions concrÃ¨tes Ã mener Â«Â en vue de permettre au Buru de disposer des produits en quantitÃ© et en qualitÃ© suffisantes Ã vendre auprÃ¨s des pays membres de la ZLECA Â». Par ailleurs, le Burundi "doit se prÃ©parer Ã gÃ©rer les effets de ce libre Ã©change continental et chaque ministÃ¨re doit dÃ©terminer et sâ€™approprier des actions qui le concernentÂ Â». Le ministÃ¨re du Commerce a Ã©tÃ© chargÃ© de collabore les autres ministÃ¨res Â«Â pour bÃ©nÃ©ficier de leurs contributions sur les actions Ã mener, surtout que la stratÃ©gie est transversaleÂ Â». Dâ€™un autre cÃ´tÃ©, une Â«Â rÃ©flexion profondeÂ Â» sâ€™impose sur le plan dâ€™industrialisation du que le pays puisse avoir des produits finis et diversifiÃ©s pour lâ€™exportation vers les pays membres de la ZLECA Â». Lâ€™ devrait encore Â«Â accompagner davantage les petites et moyennes entreprises pour quâ€™elles accroissent la production et dÃ©terminer les produits pour lesquels le Burundi peut demander la protection contre la concurrenceÂ Â». La stratÃ©gie doit Ãªtre alignÃ©e sur la Â«Â Vision Burundi Pays Emergeant en 2040 et Burundi Pays DÃ©veloppÃ© en 2060Â Â». Cette stratÃ© doit Ã©galement "montrer les impacts positifs et significatifs pour le pays, Ã travers de rÃ©sultats mesurables en termes de hausse des exportations et de baisse des importationsÂ et comment attÃ©nuer un tel choc dÃ» Ã la perte des recettes sur certains produits avec la mise en Å“uvre de la ZLECA Â». Le Burundi souhaite encore Â«Â participer aux diffÃ©rentes nÃ©gociations en cours et Ã venir sur les produits Ã protÃ©ger et associer les membres du secteur privÃ© dans lâ€™Ã©quipe technique chargÃ©e de mener les nÃ©gociationsÂ Â». Lâ€™accord Ã©tablissant la ZLECA a pour objectif de concrÃ©tiser lâ€ de lâ€™Afrique, en servant de moteur de croissance Ã©conomique, de lâ€™industrialisation et du dÃ©veloppement durable de lâ€™Afrique.